

[Le Figaro] Sécurité routière: une mesure pour limiter le danger des angles morts



Le Figaro a publié un article suite à l'[arrêté du 5 janvier 2021](#) portant application de l'article R. 313-32-1 du code de la route relatif à la signalisation matérialisant les angles morts sur les véhicules lourds.

Jean-Marc Rivéra, secrétaire général de l'OTRE revient sur ce stickers qui a tout d'une mesure gadget.

Pour lui, développer les nouvelles technologies en recourant à des caméras permettant au conducteur de voir les autres usagers aurait été plus pertinent. « Il y a dix ans, la ville de Paris avait déjà proposé des stickers, mais personne n'a depuis mesuré leur efficacité. Est-ce que le cycliste en roulant a-t-il vraiment le temps de voir l'autocollant? », interroge-t-il en évoquant aussi des considérations d'ordre pratique. Les poids lourds ont parfois des remorques bâchées sur lesquelles le sticker ne tient pas...

OTRE

Faisons route ensemble

<https://www.otre.org>

[Lire l'article en intégralité](#)